



**LA FORÊT DE PROXIMITÉ : UNE OCCASION DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL?**

**Mémoire présenté
par
Le Chantier de l'économie sociale**

Au

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

**dans le cadre des consultations relatives à la mise en
place et au fonctionnement des forêts de proximité**

11 Novembre 2011



Présentation du Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation vouée à la promotion et au développement de l'économie sociale. Il regroupe une grande diversité de réseaux et d'organisations qui adhèrent à une vision de développement durable, non seulement en parole, mais par des gestes posés quotidiennement dans les collectivités partout au Québec. Par ses structures de gouvernance, le Chantier concerte un ensemble de réseaux : des réseaux d'entreprises d'économie sociale (coopératives et sans but lucratif), des réseaux régionaux de promotion et de développement de l'économie sociale, des acteurs de soutien au développement de l'économie sociale et des mouvements sociaux, incluant les mouvements communautaire, syndical, et féministe.

Les organisations et les entreprises d'économie sociale, tant coopératives qu'OSBL, sont des acteurs importants du développement territorial. Elles sont issues de mobilisations collectives et intègrent des missions sociales et économiques. Les citoyens qui sont à la base de leur création favorisent l'émergence de projets visant la revitalisation des communautés et l'implantation de solutions novatrices face à des enjeux de développement. Dans un contexte de crise forestière, les approches citoyennes relevant de l'économie sociale ont donc un rôle central à jouer dans la mise sur pied de projets novateurs ancrés dans les collectivités, comme pourraient l'être les forêts de proximité.

Le Chantier de l'économie sociale tient à rappeler que nous vivons dans une économie plurielle où se côtoient l'économie privée, l'économie publique et l'économie sociale.

Reconnaître cette réalité nous amène à envisager le développement sur une base plus durable. L'action combinée d'acteurs publics, de promoteurs collectifs et privés permet un développement plus optimal et solidaire des ressources humaines et matérielles. La mise en place de forêts de proximité doit se faire en tenant compte de cette réalité et doit permettre à une diversité d'acteurs de se prononcer sur l'avenir des communautés forestières où ils vivent. De même, la prise en charge du développement par les collectivités elles-mêmes est un élément incontournable d'un développement local réussi. La mise en place et la gestion des forêts de proximité devraient aller en ce sens.

De nombreuses entreprises d'économie sociale sont déjà actives dans le secteur forestier et contribuent à la richesse des milieux où elles sont implantées. Toutefois, le Chantier de l'économie sociale n'est pas un expert de ce secteur et nous ne nous pencherons pas sur chacune des questions proposées dans le document de consultation. Nous désirons présenter un mémoire dans le cadre de cette consultation en raison de notre reconnaissance de l'importance du contrôle local du développement. Ainsi, la question qui guide les commentaires émis ici est de savoir si les forêts de proximité permettront aux communautés forestières de s'approprier les leviers de leur propre développement.

Commentaires

Tout d'abord, nous voulons saluer la volonté exprimée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'ancrer les forêts de proximité dans une dynamique de concertation et de viser l'instauration de processus de consultation permettant à la population de participer véritablement à la gestion de la forêt de proximité. Cela va dans le sens de la prise en charge collective du développement prônée par les acteurs de l'économie sociale.

Toutefois, le Chantier de l'économie sociale voudrait mettre l'accent sur des enjeux concernant les retombées locales durables des forêts de proximité :

- ⇒ les communautés locales pourront-elles privilégier les entreprises locales lors de la mise en marché de leur bois ?
- ⇒ les communautés locales seront-elles encouragées à mettre sur pied des projets collectifs afin de préserver les entreprises et les emplois ?
- ⇒ les forêts de proximité pourront-elles engendrer une diversification des sources de revenus des communautés forestières ?
- ⇒ l'attribution des projets de forêts de proximité réussira-t-elle à insuffler un nouveau dynamisme aux communautés forestières à travers le Québec ?

Pour des retombées locales durables : permettre une mise en marché qui favorise les entreprises locales

Nous souhaitons que les forêts de proximité s'inscrivent pleinement dans une dynamique de développement durable allant au-delà de la gestion durable de la matière ligneuse et visant à «**Allier l'économie, le social et l'environnement**»¹. Nous tenons à spécifier que notre vision du social ne se limite pas aux impacts de l'insertion ou de création d'emplois pour des personnes en difficulté. Il intègre des notions de revitalisation des milieux afin d'éviter l'exode rural, de participation citoyenne et collective au développement, de prise en compte des besoins exprimés par les citoyens et d'articulation des actions collectives et individuelles.

¹ Extrait de la Loi 118 sur le développement durable : « Les mesures prévues par le projet de loi concourent à mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration, ainsi qu'à assurer, notamment par la prise en compte d'un ensemble de principes et par l'adoption d'une stratégie de développement durable, la cohérence des actions gouvernementales en ce domaine. » « Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Dans le contexte de prise en charge de la gestion et de l'aménagement d'une partie des forêts par les communautés locales, le développement durable prend tout son sens au sein des retombées locales liées aux activités forestières.

Ainsi, il apparaît primordial que les communautés locales détiennent les pleins pouvoirs sur la mise en marché du bois récolté sur le territoire de leurs forêts de proximité. Elles doivent pouvoir choisir d'octroyer le bois à des entreprises locales. La mise à l'enchère d'une partie du bois pendant les premières années soulève des inquiétudes dans la mesure où elle pourrait favoriser les grands industriels forestiers au détriment d'entreprises locales. Le risque serait alors de voir les ressources être délocalisées. Il faut s'assurer que cela ne nuira pas à l'un des plus importants objectifs de la politique qui est d'engendrer un retour direct dans les communautés des bénéficiaires socioéconomiques associés à la gestion de la forêt.

Au-delà de l'octroi du bois, la politique devrait aussi prévoir des mécanismes permettant aux collectivités de favoriser la transformation locale du bois et, idéalement, celle qui donne le plus de valeur ajoutée à la ressource. À ce sujet, une étude récente² révèle que bon nombre des entrepreneurs de l'Outaouais qui réalisent des activités de deuxième et troisième transformation du bois s'approvisionnent hors Québec. Ce qui paraît assez surprenant quand on sait que les communautés forestières québécoises cherchent des moyens de créer de la richesse à même leurs ressources forestières.

Dans le même ordre d'idée, si les communautés forestières ne peuvent pas avoir un accès garanti au bois, il leur sera difficile à la fois de s'autofinancer (ce qui leur est demandé par la présente politique) et de diversifier leurs activités économiques. En effet, dans les expériences de forêts habitées, celles ayant le plein contrôle sur la vente de bois sont celles qui ont réussi à mieux intégrer le développement multiressources puisque l'exploitation de la matière ligneuse pouvait servir de levier financier pour mettre sur pied d'autres activités économiques.

Donc, il nous apparaît important que le gouvernement du Québec donne les moyens aux communautés de favoriser la création et le maintien de l'emploi local. Nous ne croyons pas que des impératifs de marché doivent primer sur la revitalisation des communautés forestières déjà bien ébranlées par la crise qu'elles subissent. Ainsi, si des entreprises locales se montrent intéressées à transformer les ressources, à créer des emplois et de la richesse dans les conditions propres à un milieu, il est essentiel que les communautés disposent des pleins moyens pour favoriser ces entreprises dans l'octroi de leur bois.

² Plassin, E. et Robitaille, M. «L'Outaouais au carrefour des créneaux forestiers québécois» présentée dans le cadre du *colloque Quel dialogue pour la gouvernance des ressources naturelles et du territoire*, Université du Québec en Outaouais, 21 octobre 2011.

Pour des retombées locales durables : favoriser une prise en charge du développement par les collectivités

Dans certains milieux forestiers, les acteurs du secteur ont développé un dynamisme et un mode de concertation efficaces comme c'est le cas du Groupe des partenaires pour le développement forestier durable des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay. Dans de telles communautés, les acteurs sont prêts à se mobiliser et à créer des entreprises collectives afin de préserver les emplois locaux. Par exemple, cela peut prendre la forme d'une coopérative de solidarité réunissant des partenaires de divers horizons et mise sur pied pour racheter un moulin à scie menacé de fermeture. La politique des forêts de proximité devrait non seulement permettre à de telles initiatives de voir le jour, mais elle devrait aussi prévoir des mécanismes pour les soutenir puisqu'il s'agit d'une véritable prise en charge collective du développement, basée sur une façon de faire qui a fait ses preuves.

En effet, l'économie sociale connaît un essor important au Québec et ailleurs dans le monde, comme en témoigne le succès du Forum international sur l'économie sociale et solidaire (FIESS) qui s'est tenu à Montréal en octobre 2011 et auquel ont pris part plus de 1300 participants venant de 67 pays. Partout, les collectivités rurales et urbaines sont à même de constater les échecs du modèle actuel de développement. Par l'action collective au cœur de l'économie, des citoyens et des citoyennes réinventent le développement, créent de la richesse et créent des emplois dans une multitude de secteurs et de domaines de l'activité économique. Dans le secteur forestier, le FIESS a permis de prendre connaissance d'une expérience hors du commun qui a pris forme au Népal. En effet, la *Federation of Community Forestry Users of Nepal* (FECO FUN) rassemble 12 500 groupes d'utilisateurs de la forêt et ses membres représentent le tiers de la population du pays. C'est la plus importante organisation de la société civile au Népal. Leur présence au forum nous a permis de bien saisir les avantages de la gestion communautaire des forêts, les défis que doivent relever les groupes qui s'y consacrent et les politiques qui les appuient. Ainsi, les communautés québécoises ne sont pas les seules à réclamer davantage de pouvoir sur la gestion de leurs forêts et l'exemple du Népal prouve que cela peut fonctionner en faisant participer une grande partie de la population.

Pour des retombées locales durables : favoriser la diversification des activités économiques en milieu forestier

La politique des forêts de proximité devrait prévoir des mécanismes permettant de soutenir la diversification des activités des communautés forestières. Depuis maintenant cinq ans, le Chantier réalise un travail de veille stratégique en économie sociale duquel des tendances claires se dégagent concernant le secteur forestier. Les communautés forestières cherchent à diversifier leurs activités que ce soit par l'exploitation des produits forestiers non ligneux ou de la biomasse forestière ou par l'implantation d'activités récréotouristiques. Le développement de ces activités est intimement lié à celui de l'exploitation de la matière ligneuse. L'un peut servir de levier à l'autre et le développement harmonieux entre les différents volets peut se faire dans la mesure où les promoteurs des différentes activités travaillent en

concertation. Le document de consultation, au-delà de la mention de la diversification parmi les objectifs, reste muet sur la façon d'encourager celle-ci. Nous pensons qu'il faut prévoir des mesures permettant d'encourager cette diversification. Ainsi, le MRNF pourrait prévoir la mise sur pied d'un mécanisme d'accompagnement des communautés désirant mettre cela de l'avant. Pour ce faire, l'expertise des laboratoires ruraux traitant de ces sujets pourrait être mise à profit.

Par ailleurs, la politique, telle que libellée, pose problème puisqu'elle se base sur l'autofinancement des activités de gestion des forêts de proximité. Dans le cas de forêts dégradées, il est difficilement envisageable que des profits puissent être engendrés à court terme. Par contre, la remise en état des forêts et la création d'activités autres que la récolte du bois sont garants d'un avenir meilleur pour l'économie et l'emploi local. La politique devrait prévoir des mesures de soutien accru pour accompagner les territoires où les forêts sont dégradées afin de leur permettre de travailler à leur remise en valeur et à la diversification des activités.

De plus, l'exigence de l'autofinancement nuit aussi à l'expérimentation de nouveaux créneaux porteurs d'avenir au sein des communautés forestières. Pour que les forêts de proximité puissent être des lieux d'innovation sociale et économique, il faudrait leur en donner les moyens. Cela rendrait possible le développement de pratiques permettant à la fois la démocratisation de la gestion forestière et la mise sur pied d'activités à valeur ajoutée.

Pour des retombées locales durables : encourager les collectivités à participer à leur propre développement plutôt qu'à entrer en compétition entre elles

Le mécanisme d'appel de projets présenté dans le document de consultation ne prévoit que l'attribution de 10 à 15 nouveaux projets de forêts de proximité à travers le Québec pour la période 2013-2018. Cela entraînera assurément le rejet d'un grand nombre de projets et laissera plusieurs communautés forestières dans une situation de statu quo où elles n'ont pas le contrôle sur leurs ressources et ne peuvent pas tenter de les utiliser comme levier de développement.

Si le MRNF souhaitait prendre résolument un virage vers la gestion locale des ressources forestières, on aurait pu penser à la mise sur pied de pactes forestiers, attribués à toutes les communautés forestières et se basant sur une dynamique de concertation, suivant le modèle des pactes ruraux. Cet ambitieux projet aurait un impact réel sur les communautés forestières de l'ensemble du Québec, pas seulement sur certaines d'entre elles. À défaut de pouvoir mettre en place un tel projet, le MRNF devrait envisager la possibilité d'accroître le nombre des forêts de proximité avant la fin de la période de cinq ans, contrairement à ce qui est actuellement proposé. Une évaluation des premiers projets après deux ou trois ans devrait permettre d'accroître le nombre de collectivités pouvant mettre en œuvre cette nouvelle façon de gérer les ressources forestières.

Conclusion

Nous remercions le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de nous donner l'occasion de nous exprimer sur la question des forêts de proximité. Le concept derrière ce type de développement forestier semble porteur, à condition que les communautés locales disposent des réels leviers de développement. Par ailleurs, nous croyons que les efforts faits pour donner le pouvoir d'agir aux collectivités locales devraient dépasser l'octroi de 10 à 15 nouveaux projets de forêts de proximité et que la diversification des sources de revenus des communautés forestières devrait être davantage encouragée.

Un projet de forêt de proximité bien intégré au sein d'une communauté locale permettrait de mettre en valeur l'identité des citoyens envers leur territoire et leur forêt. Ainsi, la communauté deviendrait un lieu de dialogue où les acteurs locaux, aux intérêts diversifiés, réfléchiraient à la diversification des activités forestières dans une perspective durable et intergénérationnelle. À cet égard, il faut donner aux communautés locales les moyens d'exercer ce rôle, éviter qu'elles doivent entrer en concurrence les unes avec les autres et avec les grands industriels forestiers.

De même, l'exigence de l'autofinancement à court terme des projets de forêts de proximité risque de brimer l'expérimentation de projets porteurs d'avenir dans plusieurs collectivités. La dévitalisation d'une communauté coûte, en plus des souffrances humaines, beaucoup plus cher à une société que ces investissements qui permettraient initiatives, innovations et coordinations citoyennes locales.

Enfin, nous réaffirmons que la prise en charge collective du développement est la plus garante de succès. Elle rend possible non seulement la création d'emplois locaux durables, mais aussi le développement d'une expertise locale qui permet aux collectivités de trouver des nouvelles solutions porteuses lorsque de nouveaux enjeux font leur apparition.